

aux Etats-Unis. Je ne veux affecter, pour la langue française, aucun mépris. Je suis apprécier les beautés de cette langue si riche, si expressive et que je regrette de parler si mal.

M. Cauchon. — M. l'Orateur, je demande que les galeries soient vidées.

M. Guay. — J'espère que l'honorable membre ne parlera pas à faire vider les galeries.

M. Cauchon. — Il paraît donc que l'honorable membre ne parle que pour les galeries ?

M. l'Orateur. — Il suffit qu'il y ait un membre qui le désire, pour que je fasse vider les galeries.

M. Cauchon. — Je n'insiste pas, mais je déclare que si ces manifestations s'y renouvellent, j'en ferai vider les galeries.

M. Cayley. — Je parlerai du discours du trône, non comme venant de son Excellence, mais des ministres.

M. Papineau fit un discours en anglais. Nous ne le publions pas parce qu'il se trouve être à peu près le même que les discours français qu'il avait prononcés la veille.

Passant aux paragraphes sur lesquels l'hon. membre qui a proposé l'adoption du discours, a trouvé par la Chambre et le pays des sujets de réjouissance, je vois qu'ils sont ceux-ci: 1o. le style du discours du trône n'est pas aussi laconique que d'ordinaire; 2o. que l'usage de la langue française n'est plus exclu; 3o. qu'on promettrait des améliorations dans le système des postes et une éducation dans les prix.

Pour ce qui est du chemin à lisses entre Québec et Halifax, je crois que c'est folie, dans un temps où on ne s'occupe qu'à peine de commencer de tels travaux, qui nécessairement demanderont des millions et

des millions de louis. L'hon. membre censure alors le gouvernement sur les détails qu'il apportait à mettre sous les yeux de la Chambre les correspondances relatives au commerce, qui avaient été demandées et qu'il considérait comme absolument nécessaires de connaître, afin de voter sur cette partie du discours où il est question de l'urgence d'adopter des mesures propres à établir la prospérité dans cette branche d'industrie.

Néanmoins pas les changements que l'on a intention de faire à la loi d'émigration, j'en dirai rien, quoique le membre pour Terrebonne ait parlé de la capitation. La raison qui a fait imposer une taxe plus élevée sur les personnes arrivant après le mois d'octobre, était d'épargner à la colonie la dépense d'entretenir des personnes arrivant ici à la fin d'une année avec la perspective d'un hiver canadien devant elles, tandis qu'elles pourraient ne pas avoir assez d'avances pour subvenir à leurs dépenses jusqu'au printemps suivant.

M. Caley expliqua alors pourquoi ils en avaient agi ainsi, et continua. Je demanderais, comme je l'ai déjà fait, si l'on a reçu d'Angleterre quelques documents concernant le domaine public ou les rail-roads. D'après l'acte d'Union nous n'avons les domaines publics que pour un certain temps; nous ne pouvons par conséquent pas les aliéner, comme la présente administration paraît se proposer.

L'Orateur parcourt alors les différents paragraphes de l'adresse en commençant par celui qui concerne la poste, et nie qu'il y ait dans ce document aucun moyen de rassurer un revenu suffisant. Le pays, reprend l'Orateur, que l'on peut considérer comme en état de banqueroute, ne peut voir qu'avec douleur un pareil état de choses.

M. Papineau présente ensuite son autre amendement relatif à la représentation.

M. Christie, en secondant cet amendement dit qu'il désire que la chambre sache qu'il est loin d'approuver ce qu'a dit l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, particulièrement dans cette partie de son discours qui a rapport au gouvernement anglais et à l'acte d'Union.

L'acte d'Union, loin d'avoir été passé dans le but d'écraser le Bas-Canada, a été fait pour lui faire servir. Mais quel était alors l'état du pays ? La législature était suspendue, et avant même que le gouvernement impérial eût fait des démarches pour rétablir l'ordre, le pays était tout en armes, et l'intervention de la mère patrie était devenue nécessaire; et l'acte d'Union bien qu'il doit être regardé comme un acte de bienveillance.

M. Seymour. — Je désirerais connaître l'opinion du gouvernement sur la question du libre échange ou de la protection, afin que le public puisse faire connaître son opinion dans l'état pour ainsi dire de banqueroute ou nous voyons le pays aujourd'hui. Le rappel des lois de navigation sera assurément un grand bienfait; mais même avec cela il serait impossible d'en-

trer en concurrence avec le canal Erie lorsqu'il sera grand, et le taux modique de droit de péage y sera élevé. Au lieu de demander le libre échange, je suis en faveur de la protection; suivons l'exemple des Etats-Unis; protégeons les articles qui sont produits dans notre pays.

Le Col. Prince dit qu'il regrette de ne pouvoir voter pour cet amendement, vu qu'il a toujours été opposé à toute augmentation dans la représentation.

L'hon. L. H. Boulton, membre pour Norfolk, dit qu'il aimerait préférer attendre pour exprimer son opinion sur cette question, mais que puisqu'elle est sur le tapis, il doit dire sa pensée: Il votera en faveur de la représentation basée sur la population, parce que ce principe lui semble tout à l'avantage de la population anglaise de cette province qui augmente bien plus rapidement que la population française et un particulier pour le Haut-Canada, qui se trouverait à augmenter ainsi de plusieurs membres chaque année.

M. Badgley. — La partie la plus importante du discours est celle qui se rapporte à la représentation des deux sections de la Province, car il est évident que de la constitution du corps législatif dépend le caractère de la législation, et par une conséquence naturelle, la condition du pays, n'admettant que le principe de l'égalité entre les deux sections de la province, je demanderai quelle est la nécessité de faire un changement ? Il n'y a rien devant la chambre qui prouve que le pays demande un changement de cette nature, et je ne puis m'empêcher de croire que des changements aussi importants ne devraient point se faire sans les raisons les plus graves.

M. Papineau dit qu'il désire que la chambre sache qu'il est loin d'approuver ce qu'a dit l'hon. membre pour le comté de St. Maurice, particulièrement dans cette partie de son discours qui a rapport au gouvernement anglais et à l'acte d'Union.

L'acte d'Union, loin d'avoir été passé dans le but d'écraser le Bas-Canada, a été fait pour lui faire servir. Mais quel était alors l'état du pays ? La législature était suspendue, et avant même que le gouvernement impérial eût fait des démarches pour rétablir l'ordre, le pays était tout en armes, et l'intervention de la mère patrie était devenue nécessaire; et l'acte d'Union bien qu'il doit être regardé comme un acte de bienveillance.

M. Seymour. — Je désirerais connaître l'opinion du gouvernement sur la question du libre échange ou de la protection, afin que le public puisse faire connaître son opinion dans l'état pour ainsi dire de banqueroute ou nous voyons le pays aujourd'hui. Le rappel des lois de navigation sera assurément un grand bienfait; mais même avec cela il serait impossible d'en-

trer en concurrence avec le canal Erie lorsqu'il sera grand, et le taux modique de droit de péage y sera élevé. Au lieu de demander le libre échange, je suis en faveur de la protection; suivons l'exemple des Etats-Unis; protégeons les articles qui sont produits dans notre pays.

M. Laurin. — J'aurais désiré que l'hon. membre pour St. Maurice eût remis la question à une époque ultérieure. Mais puisqu'elle est devant la chambre, il faut qu'elle se décide.

L'honorable M. Hicks. — Le temps de la chambre a été gaspillé d'une étrange manière par cette longue discussion sur l'adresse. L'hon. membre pour le comté de St. Maurice trouve que la réponse de cette année n'est pas meilleure que celle de l'année dernière. Cependant il paraît singulier que les membres de l'opposition soient opposés à celle-ci, tandis qu'ils furent tous favorables à celle de l'an dernier.

Quant au pouvoir de la démocratie en Angleterre, il est plus grand aujourd'hui qu'il n'a jamais été; et il n'est aucune réforme qui ne puisse être effectuée en Angleterre, lorsque le peuple le veut sincèrement. Je suis extrêmement fâché que l'on cherche à jeter que que louché sur les démarches du ministère à l'égard de l'amnistie qu'il propose.

M. Seymour. — Je désirerais connaître l'opinion du gouvernement sur la question du libre échange ou de la protection, afin que le public puisse faire connaître son opinion dans l'état pour ainsi dire de banqueroute ou nous voyons le pays aujourd'hui. Le rappel des lois de navigation sera assurément un grand bienfait; mais même avec cela il serait impossible d'en-

seurs autres comtés. C'est un exemple du système de la représentation basée sur la population. Ces dispositions de cette sorte ne retrouveront pas dans le projet ministériel. L'objet des rédacteurs du bill a été d'adhérer autant que possible aux divisions électorales actuelles.

ANNONCES NOUVELLES. Association de la Bibliothèque. — Convocation d'assemblée. Maison à louer, rue St. Valier. Do. rue St. George. — P. Drolet. Société de Discussion.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. Le trône chancelle quand l'honneur et la bonne foi ne l'environnent pas.

REVUE EUROPÉENNE. De la quinzaine terminée le 27 janvier. Les nouvelles apportées par le Nain sont peu importantes; les affaires politiques en Europe, sont à peu près dans le même état qu'aux derniers nouvelles. Angleterre. — Une amélioration générale se fait sentir dans toutes les branches du commerce. La tranquillité comparative qui règne maintenant sur le continent Européen, produit un heureux effet sur ce pays; on tend à dissiper les craintes qui ont penché quelque temps existaient sur la probabilité d'une guerre continentale, ou de nouveaux troubles en Europe.